

Le rôle des hôpitaux du ministère sous le régime de l'assurance hospitalisation fédérale-provinciale a été déterminé à la suite d'entretiens avec des fonctionnaires du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social et des gouvernements provinciaux intéressés. Les hôpitaux du ministère pourront fournir aux anciens combattants des services prévus aux termes de l'assurance précitée, et des dispositions ont été prises afin de permettre au ministère de payer au nom de tout ancien combattant qui touche une allocation à titre d'ancien combattant, toute prime nécessaire pour assurer celui-ci en vertu du plan. Les frais de coassurance, le cas échéant, et les frais médicaux et chirurgicaux seront la responsabilité du ministère. Les Règlements sur le traitement des anciens combattants continueront de régir le traitement des anciens combattants (et autres personnes) dans les établissements du ministère, ainsi que dans les autres établissements lorsque ces soins sont donnés sous l'égide du ministère, que les frais d'hospitalisation soient remboursables ou non en vertu du plan d'assurance-hospitalisation.

Services dentaires.—Des traitements dentaires sont fournis aux anciens combattants pensionnés dont l'invalidité peut être allégée par ces traitements ainsi qu'aux bénéficiaires des allocations aux anciens combattants et à toutes autres personnes dont le soin de la santé incombe au ministère, notamment les membres de la Gendarmerie royale du Canada et des forces armées du Canada. On fournit aussi des traitements à la demande d'autres gouvernements. Le ministère emploie 37 dentistes à plein temps, un dentiste à mi-temps et deux dentistes consultants spécialisés à temps réduit. Vingt cliniques dentaires fonctionnent dans les hôpitaux ou centres du ministère, dont dix-huit de façon continue. Dans les autres endroits, le ministère retient les services de dentistes privés suivant un régime d'honoraires. Au cours de l'année financière 1957-1958, le service a administré 101,486 traitements à 18,594 personnes.

Depuis 1948, le ministère a donné à des chirurgiens-dentistes à son emploi des cours de formation intéressants les diverses spécialités de leur art. Plusieurs dentistes du ministère ont donné des leçons cliniques au cours de divers congrès nationaux et régionaux; ils ont aussi participé aux recherches poursuivies dans leurs hôpitaux et ont aidé les écoles dentaires en y enseignant à temps réduit.

Services de la prothèse.—L'administration des services de la prothèse a maintenant été confiée au directeur général des services des traitements, avec l'aide d'un comité consultatif des services de la prothèse composé d'experts en médecine, en orthopédie et en génie ainsi que d'un représentant de l'Association canadienne des amputés de la guerre.

Les services de la prothèse fournissent aux anciens combattants invalides du Canada les appareils prothétiques et orthopédiques ainsi que les auxiliaires sensoriels, et ils en assurent l'entretien. Le personnel d'autres services fédéraux et d'autres gouvernements peut se prévaloir de ces avantages contre remboursement. Au cours de l'année financière close le 31 mars 1958, les services ont fourni ou réparé 135,723 appareils pour 71,485 malades.

Au sein même des hôpitaux du ministère ou dans leur voisinage immédiat, ou encore aux bureaux de district, il existe douze centres principaux et six succursales où les anciens combattants invalides et d'autres personnes peuvent s'adresser pour obtenir les appareils dont ils ont besoin ou faire réparer ceux qu'ils possèdent déjà. L'atelier de l'hôpital Sunnybrook fabrique des pièces de rechange et pourvoit aux besoins des autres centres. Le service des recherches à cet hôpital a accompli des progrès en vue de la production de la main mécanique et du gant cosmétique, du poignet rotatif pour amputés de l'avant-bras et de la jambière en plastique lorsqu'il s'agit d'une amputation au-dessus du genou. On a poursuivi le travail sur le bras avec dispositif d'arrêt automatique joint à une épaulière à l'intention des amputés au-dessus du coude, sur la jambe de plastique avec cheville pleine et talon coussiné pour amputations au-dessous du genou et sur d'autres appareils. Des renseignements ont été échangés avec d'autres groupes qui s'occupent de recherches sur les appareils de prothèse dans d'autres pays, plus particulièrement le Royaume-Uni et les États-Unis.